

## COMMUNE DE DUN LE PALESTEL

### CONSEIL MUNICIPAL

#### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 8 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 octobre 2024 .

Etaient présents : M. Laurent DAULNY, Maire, M. Eric DUPEUX, Mme Mireille MANEAU et M. René BAZOT-BOURROUX, adjoints, Mme Marie-Josèphe VUIBERT, Mmes Jeanne CALLARD, Mireille JANVIER, MM. Bernard COLNET, José FREITAS, Mme Dominique COCHIN et MM. Fabrice PRIANT et Damien QUILLON.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. José FREITAS, conseiller municipal.

Excusés : M. Gérard DE GRAEVE, Mme Joëlle TABAUD, Mme Nathalie LAUNOY.

Absent : Néant.

A reçu procuration : Néant.

**Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 30 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.**

#### ORDRE DU JOUR :

- Présentation des décisions prises suite délégations au Maire
- MAPA : consultations et décisions :
  - o Construction aile supplémentaire maison de santé
  - o Ecole élémentaire – avenant Maîtrise d'œuvre
  - o Débroussaillage bords de routes
  - o Autres
- Demandes de subventions (Fond de concours, Boost'Comm'Une, Boost'Habitat...)
- Budget principal : vote décision modificative
- Tarifs 2025 : eau-assainissement ...
- Ouvertures dominicales 2025
- Amendes de police : sécurisation carrefour
- Assurance prévoyance du personnel communal : adhésion contrat collectif et participation
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau potable 2023
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement 2023
- Subvention exceptionnelle
- Affaires diverses.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour une convention à passer entre la Communauté de Communes du Pays dunois et la commune concernant la mise à disposition du service Declaloc.

#### **I – Présentation des décisions prises suite délégations au Maire**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil municipal dans le cadre de ses délégations de pouvoirs.

Ces décisions portent sur l'achat d'une purge automatique, l'achat d'un tableau blanc pour l'école élémentaire, l'achat d'un réfrigérateur pour la cantine de l'école élémentaire. Il a également validé un devis pour l'aménagement d'une place pour personnes à mobilité réduite devant la Poste. Deux housses pour les drapeaux ont été commandées. Le four de l'école maternelle va également être remplacé. Un devis pour des travaux sur le réseau d'eau situé rue du Rempart a également été validé.

## **II - MAPA : consultations et décisions :**

### **1- Construction aile supplémentaire maison de santé**

L'appel d'offre a été relancé pour les lots 3, 4 et 5.

L'analyse des offres a été réalisée par le cabinet Ingepole. Il est donc nécessaire de valider les lots 3 à 12 et les prestations supplémentaires envisagées associées.

Les marchés sont donc attribués aux candidats les mieux-disants pour un montant global de 712 076,17 € HT.

### **Demande fond de concours exceptionnel de la com com à hauteur de 100 000 €.**

Monsieur le Maire propose de demander un fonds de concours exceptionnel à la Communauté de Communes du Pays Dunois à hauteur de 100 000 €, cette extension ayant un intérêt communautaire.

Boost'Comm'une : Ce dispositif est reconduit pour la période 2023-2026. Le Conseil municipal demande à bénéficier de cette subvention sur l'extension de la maison de santé. Le plan de financement sera actualisé en conséquence.

Le Conseil municipal valide le nouveau plan de financement pour une dépense totale de 818 236,17 € HT. Les recettes attendues seront donc la DETR (40 %) pour 327 294,46 € et le fonds de concours de 100 000 € et le Boost'comm'une de 30 000 €, ce qui laisserait un reste à charge de la commune de 360 941,71 € HT.

### **2 – Ecole élémentaire**

L'avant-projet (AVP) concernant les travaux prévus à l'école élémentaire a été approuvé.

La déclaration préalable de travaux doit être déposée.

L'architecte a fait un estimatif des travaux. Celui-ci est d'un montant de 349 200 € HT. L'estimatif de départ réalisé par l'Agence d'attractivité, dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, était de 174 225 € HT.

La demande de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) a été faite à partir de ce premier estimatif. Elle a été accordée à hauteur de 150 000 €.

Il n'est pas possible d'obtenir un financement complémentaire au niveau de cette dotation.

Par contre, une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) avait également été déposée. Le dossier peut être maintenu en 2025 avec une actualisation du plan de financement.

La demande de DETR 2024 sera maintenue sur 2025 avec un nouveau plan de financement faisant apparaître la DSIL accordée. Les dépenses totales sont estimées à 424 360,00 € HT. Les financements ne pouvant excéder 80 %, la DETR sera demandée à hauteur de 44,65 %, soit 189 488 € HT.

Il est nécessaire de voter un avenant au marché de Maîtrise d'œuvre afin d'actualiser les honoraires à partir de la nouvelle estimation.

A l'issue de ces travaux, il faudra prévoir les aménagements et réfection des cours de l'école élémentaire. Les enseignantes n'ont pas obtenu la subvention espérée pour l'achat d'équipements.

### **3 – Débroussaillage bords de routes**

Le Conseil municipal retient l'entreprise qui sera en charge du débroussaillage des bords de routes.

### **4 – Marquage au sol**

Un devis d'EVOLIS 23 est validé pour la reprise du marquage au sol sur certains parkings.

## **III – Demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle les demandes de subventions évoquées précédemment :

- DETR en complément de la DSIL pour l'école élémentaire.
- DETR concernant l'extension de la maison de santé (en attente) : soit versement sur 2 exercices, soit en une seule fois au titre de la DETR 2024.
- Demande de fond de concours à la Communauté de Communes du Pays dunois pour l'extension de la maison de santé.
- Boost'comm'une sur l'extension de la maison de santé.

### **Pour les subventions à venir :**

- DETR 2025 : la nouvelle circulaire est arrivée. Les dossiers doivent être déposés avant le 15 décembre 2024.
- Boost'Habitat : des subventions peuvent être obtenues pour la rénovation de logements.
- Démolition immeuble centre-ville : un fonds friches pourrait peut-être être obtenu pour la démolition.

#### **IV - Budget eau – assainissement : vote décision modificative**

La commune ayant engagé des dépenses au chapitre 21 et ayant un emprunt à taux d'intérêts révisable, il est nécessaire de faire une décision modificative. 10 000 € seront basculés de l'article 2315 (installations techniques) à l'article 2156 (matériel spécifique d'exploitation) et 650 € de l'article 61528 (autre entretien et réparation) à l'article intérêts d'emprunts.

#### **V - TARIFS 2025**

##### **1 – Tarifs eau – assainissement**

Les redevances Agence de l'eau seront modifiées à partir de 2025. Certaines vont être supprimées et des nouvelles redevances vont être appliquées dont certaines à taux variables selon les performances du service.

Les taux ne sont pas connus à ce jour.

2025 sera une année de transition. A partir de 2026, les taux varieront selon les performances.

Le Conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 2 % sur les redevances communales du service de l'eau potable et de 5 % sur celles du service assainissement collectif.

Il est rappelé que des gros travaux sur les réseaux vont être engagés.

##### **2- Tarifs cantine scolaire**

Ils seront revus après connaissance des tarifs appliqués par le Collège.

##### **3- Tarifs garderie scolaire**

Il n'y aura pas de modification. Ils ont été revus l'année dernière.

Interconnexions : Monsieur Bazot-Bourroux et Monsieur Dupeux ont assisté à la réunion du groupement de commandes. La répartition par collectivité sur la solution de base s'élève à 34 733,35 € et à 37 441,12 € pour la solution de base avec option.

#### **VI – Ouvertures dominicales des commerces en 2025**

Les ouvertures dominicales des commerces en 2025 sont ainsi fixées : dimanche de Pâques (20 avril) ; dimanche avant Noël (21 décembre) et dimanche avant 31 décembre (28 décembre).

#### **VII - Amendes de police – sécurisation carrefour**

Les amendes de police seront affectées à l'aménagement sécuritaire du carrefour entre la route de la Valette et celle du Pré de La Celle. Une subvention à hauteur de 50 % du montant estimé sera demandée.

#### **VIII – Assurance prévoyance personnel communal**

Il est rappelé que les agents des collectivités ont la possibilité de contracter des assurances prévoyance afin d'être garantis en cas d'arrêts de travail. Pour rappel, ils perçoivent leur salaire pendant 3 mois (sur une période d'une année) et tombent en demi-traitement au-delà de cette période (sauf en accident du travail ou maladie professionnelle).

Actuellement les agents ayant souscrit un contrat labellisé perçoivent une participation de la commune de 25 % du montant de leur cotisation.

La réforme de la protection sociale complémentaire a introduit l'obligation de participation financière des employeurs publics au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la couverture prévoyance et au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour la mutuelle santé.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse a lancé une consultation (le Conseil avait fait savoir qu'il souhaitait être intégré pour la consultation sans engagement d'adhésion).

Le Conseil municipal décide d'adhérer au contrat collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025. C'est le contrat RELYENS/MNT qui a été retenu. Ce contrat comporte des garanties minimales obligatoires et des garanties complémentaires optionnelles.

L'agent devra y adhérer pour bénéficier de la participation employeur. S'il préfère garder son contrat labellisé personnel, il ne bénéficiera plus de la participation, fixée à 25 € par mois (proratiser selon le temps de travail et ne pouvant pas être supérieure à la cotisation de l'agent).

Le Comité Social Technique sera saisi pour avis sur le projet de délibération et la finalisation de l'adhésion sera entérinée à la prochaine réunion du Conseil municipal.

#### **IX - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau potable 2023**

Le rapport est approuvé et sera publié.

#### **X - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement 2023**

Le rapport est approuvé et sera publié.

### **XI - Subvention exceptionnelle**

Une subvention exceptionnelle est accordée à Musique en Marche pour l'organisation de Jazz à la Sout avec un concert à la salle Apollo.

### **XII – Convention de mise à disposition du service Declaloc**

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition du service Declaloc, un téléservice de déclaration préalable à l'activité des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes. Ce service permet aux usagers de procéder à la déclaration de leur nouvelle activité et de recevoir automatiquement un récépissé de déclaration. La commune accède à la liste actualisée des hébergements et est informée de chaque déclaration par mail. Déclaloc se charge de transmettre automatiquement les informations aux services en charge de la collecte de la taxe de séjour et à l'Office de Tourisme.

Le Conseil communautaire a validé la convention lors de son Conseil du 30 septembre 2024.

Le Conseil municipal valide la signature de cette convention et mandate Monsieur Eric DUPEUX pour la signer, Monsieur Daulny la signant en sa qualité de Président de la Communauté de Communes.

### **XII - Affaires diverses.**

#### **Demande achat terrain**

Une demande d'achat de terrain a été adressé à la mairie pour un projet. Le Conseil donne un avis favorable de principe à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à huit heures.